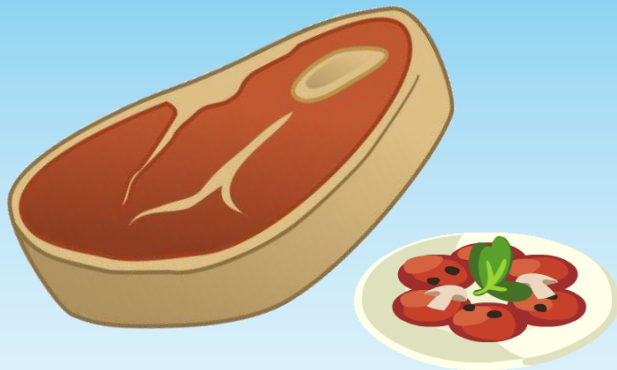


Salaires 2018 !

Au menu SNCF : du bifteck au carpaccio



L'UNSA-Ferroviaire a toujours privilégié une politique salariale contractuelle, responsabilisant les parties prenantes que sont Direction et Organisations Syndicales.

C'est dans cet esprit, prenant en compte trois années « blanches », une inflation et des cotisations retraites à la hausse, que l'UNSA-Ferroviaire a été force de propositions dans la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) qui s'est déroulée mardi 10 juillet 2018.

Argumentation UNSA-Ferroviaire détaillée

L'UNSA-Ferroviaire a défendu les intérêts des salariés au travers :

- ✓ de l'augmentation générale des salaires en indice pour la grille sédentaire et Agent De Conduite,
- ✓ de l'ouverture d'un calendrier visant notamment à régler les points de blocage des grilles ; pour l'UNSA, ce sujet doit faire l'objet d'une réflexion globale, le but étant de préserver les grands équilibres dans tous les collèges, pour les Sédentaires et tous les Roulants,
- ✓ d'une extension au samedi des EVS (Éléments Variables de Solde) prévus pour le travail des dimanches et fêtes,
- ✓ de l'obtention de nouvelles mesures bas salaires,
- ✓ de mesures techniques concernant certains métiers,
- ✓ du passage du calcul de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPAC) de 4 à 3 ans lissés, plus bénéfique pour les salariés,
- ✓ de l'augmentation de la prime de vacances et de la gratification d'exploitation,
- ✓ d'une majoration de la prime de travail via la "prime négociations salariales" à la journée de service (élément liquidable),
- ✓ de la compensation de la hausse des prix de ces dernières années,
- ✓ de la compensation des hausses de cotisations retraite,
- ✓ d'intégrer la compensation de la hausse de la CSG (Contribution Sociale Généralisée) dans le traitement (compensation liquidable),
- ✓ de la revalorisation des indemnités, gratifications et allocations reprises dans le RH00131,
- ✓ de l'intégration d'un comité de surveillance de l'accord composé des signataires, avec engagement sur une clause de revoyure.



SUIVEZ-
NOUS...



UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS
Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65
E-mail : federation@unsa-ferroviaire.org



Propositions de la Direction

Nos revendications sont restées sans réponse, car cette nouvelle NAO est devenue une parodie de négociation. Une pièce de théâtre en seulement deux actes :

1) Mesure destinée aux premiers niveaux de salaires allant de la PR 4 à la PR 12

La Direction propose cette année une mesure sur ces premiers niveaux de salaires **qui ne s'appliquerait pas aux personnels roulants**. Cette proposition représente une hausse mensuelle de la prime de travail de 15 € sur 13 mois, soit 195 € bruts par an. La Direction indique un gain annuel de 1 %.

Le coût total de cette mesure représente 12,2 millions d'euros pour 40 000 personnes concernées.

Nous sommes intervenus en faveur des roulants, car cette mesure sera vécue comme une véritable sanction. Nous avons demandé son réexamen pour inclure les petites qualifications des roulants.

En réponse, la Direction nous demande d'échanger sur les premiers niveaux de salaires dans les mois à venir.

2) Reconduction de la GIPAC (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat)

La Direction souhaite la reconduction de la GIPAC en 2018. Pour mémoire, en 2017, il y a eu 552 bénéficiaires pour un montant moyen de 232 €. La GIPAC a pour but de compenser la perte de pouvoir d'achat de certains agents dont la rémunération a peu augmenté au cours des quatre dernières années. L'agent peut en bénéficier si, sur une période de référence de quatre ans, l'évolution de sa rémunération est inférieure à celle de l'indice des prix à la consommation.

Le coût total de cette mesure représente 12 800 euros (hors cotisations sociales).

LA seule bonne nouvelle de cette NAO, c'est que cette mesure concerne peu de salariés (pour information, elle est également mise en place dans la fonction publique).

Suppression de la cotisation chômage des salariés contractuels

La Direction propose de supprimer en octobre 2018 la cotisation chômage pour les salariés du Régime Général. En effet, la SNCF est en auto-assurance concernant le risque chômage.

Le coût total de cette mesure représente 4,7 millions d'euros pour 21 400 personnes concernées.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, cette mesure est une obligation gouvernementale et nous sommes intervenus dans ce sens. Nous avons indiqué que cette mesure ne devrait pas faire partie des échanges en NAO.

Finalement, l'ensemble de ces mesures concerne 60 000 salariés et représente de 0,7 à 1 % d'augmentation. Soit, d'après l'Entreprise, 17 millions d'euros au total.

Notre délégation a quitté cette NAO 2018 avec amertume. En effet, la Direction n'avait, une nouvelle fois, RIEN à négocier concernant les salaires. Elle se retranche derrière la négociation de la branche qui se fera en parallèle des négociations d'Entreprise. Pour la délégation UNSA, tout porte à démontrer que le Groupe Public Ferroviaire SNCF se prépare à la remise en cause des dispositions statutaires.

